



## SOUFFRANCE AU TRAVAIL

# DES PETITS MOTS POUR DE GRANDS MAUX

**Abus de pouvoir** : dépassement des limites légales d'une fonction.

**Brimade** : Vexation plus ou moins brutale ou plaisanterie imposée aux nouveaux par les anciens dans les régiments, certaines écoles, etc. Mesure vexatoire

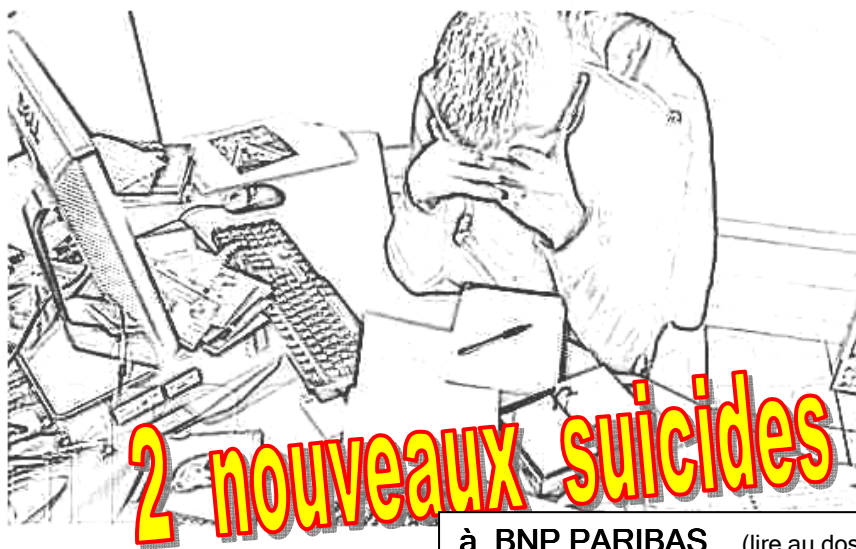
**Discrimination** : Fait de distinguer et de traiter différemment (le plus souvent plus mal) quelqu'un ou un groupe par rapport au reste de la collectivité ou par rapport à une autre personne.

**Externalisation** : action pour une entreprise de confier une partie de ses activités à des partenaires extérieurs.

**HALDE** : La Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité est une autorité administrative indépendante qui lutte contre les discriminations.

**Humilier** : Atteindre quelqu'un dans son amour-propre, sa fierté, sa dignité, en cherchant à le déprécier dans l'esprit d'autrui ou à ses propres yeux.

**Souffrance** : fait d'endurer, de supporter une chose pénible, éprouvante, un mal ; état prolongé de douleur physique ou morale.



à BNP PARIBAS (lire au dos)

### Description du stress au travail

Un état de stress survient lorsqu'il y a déséquilibre entre la perception qu'une personne a des contraintes que lui impose son environnement et la perception qu'elle a de ses propres ressources pour y faire face. L'individu est capable de gérer la pression à court terme mais il éprouve de grandes difficultés face à une exposition prolongée ou répétée à des pressions intenses. Le stress n'est pas une maladie mais une exposition prolongée au stress peut réduire l'efficacité au travail et peut causer des problèmes de santé.

### Extrait de la déclaration de la CGT

**lors d'une réunion consacrée à la souffrance au travail au mois de février 2010 :**

« ... La CGT considère que le travail doit permettre de construire sa vie personnelle et celle de sa famille, de participer au développement de la société et de se protéger socialement de tout risque lié à toute vie humaine. Les situations anormales de travail doivent être reconnues comme altérant

la santé des travailleurs, comme entravant le travail et l'efficacité économique des entreprises..."

« ... Nous avons la conviction que si notre société est aujourd'hui interpellée avec autant de forces sur la souffrance au travail, c'est parce que la dégradation des conditions de

travail et de vie sont le résultat d'une dévalorisation du travail lui-même. Faisant référence à la dévalorisation du travail, nous n'entendons pas uniquement évoquer, par ce propos, les évolutions de la part des salaires dans la valeur ajoutée, mais plus largement la finalité du travail dans notre société, son utilité sociale. C'est donc bien du travail, de son organisation et de ses formes de management dont il est question. Lorsque l'on veut s'attaquer au domaine de la souffrance au travail, la recherche de la rentabilité à court terme au détriment du travail est à la fois à l'origine de la crise structurelle actuelle qui n'est pas une simple

crise systémique et de la dégradation de vie et des conditions de travail des salariés... »

Le Harcèlement et la Violence au travail, tout comme le Stress au travail s'inscrivent pour nous dans ce cadre. Le droit du travail attribue aux employeurs, comme vous ne l'ignorez pas, une responsabilité particulière en matière de santé au travail. Nous devons apporter les réponses qui sont attendues par nous-mêmes.

**Il n'existe pas de fatalité à la souffrance au travail. ..."**

## Les deux suicides ont eu lieu en quinze jours.

France Télécom, Renault, Eurodisney et désormais BNP Paribas . . . . . Dans cette banque, en quinze jours, deux salariés se sont donnés la mort. Les conditions de travail pourraient expliquer ces gestes désespérés.

**Les deux salariés étaient pères de famille**, avec plus de 20 ans d'ancienneté. L'un, un technicien, était en cours de formation avant d'être muté en province, à sa demande. L'autre était un cadre supérieur travaillant dans la région parisienne.

Pour la Direction :

"**Rien ne permet de lier** ces deux tristes événements à des causes professionnelles". La banque rappelle qu'elle a mis en place il y a plus d'un an un plan de détection et de prévention du stress chez tous ses salariés.

Pour les syndicats :

"**Trop souvent**, BNP Paribas met en avant des difficultés personnelles lors d'événements de cette gravité, se dédouanant ainsi de sa responsabilité, minimisant son immobilisme et l'impact de ses choix à l'autel de la rentabilité"

=====



**A LCL (le Crédit Lyonnais)**, la situation empire jour après jour, des lotus incendiaires - gardez des copies pour la plupart ils peuvent être assimilés à du harcèlement - des réunions du matin et du jeudi très mal vécues . . .

Les visites chez le médecin se multiplient, les prises de cachets aussi, **DE PLUS EN PLUS**, des femmes et des hommes **CRAQUENT** en larmes dans le réseau . . . . .

**A FORCE DE TIRER SUR LA CORDE LA MECANIQUE HUMAINE PEUT CEDER. LA DIRECTION LE SAIT MAIS NE FAIT RIEN . . . . . OU PLUTOT OUI . . . . . ELLE ACCENTUE LES CHOSES . .**

